

Les relations entre le Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité et les Opérateurs de Production et de Distribution

OBJECTIF DE FORMATION

Comprendre la nécessité d'une convention entre le Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (GRTE) et les Opérateurs de Production et de Distribution.

S'approprier le contenu de la convention, voire en rédiger une.

Population concernée :

Fonctionnels et exploitants concernés par les interférences entre le GRTE et les Opérateurs

PÉDAGOGIE

- Formation pratique à partir de l'analyse de documents opérationnels
- Etudes de cas, jeux de rôles et travail en petits groupes avec restitution collective
- Délivrance d'une attestation de formation
- Synthèse animée par la hiérarchie

Durée de la formation:

entre 2 et 5 jours

PROGRAMME DE FORMATION

- L'aperçu d'un Système électrique Interconnecté (SEI), y compris un rapide descriptif des équipements
- L'aperçu du code général des manœuvres du GRTE
- L'aperçu du code d'exploitation d'un SEI
- Le rappel de la norme NFC 18-510
- La nécessité d'une convention entre le GRTE et les Opérateurs
- L'analyse du contenu d'une convention
- Les acteurs concernés par les relations entre le GRTE et les Opérateurs
- Les limites de propriété, d'exploitation et de conduite entre le GRTE et un Opérateur
- Les zones d'intervention avec interférences entre le GRTE et un Opérateur
- L'étude de cas et jeux de rôle (consignations, manœuvres, séparations de réseau, autorisations d'accès,...)
- Les règles de communication orales et écrites avec utilisation des documents opérationnels du GRTE ou des Opérateurs
- La rédaction, la correction ou l'amendement d'un projet de convention ou de documents opérationnels associés